

FICHE de renseignement ENFANT

Cochez l'inscription souhaitée et renseigner

- Ecole - Fiche A** (+ F1 si demande de dérogation au secteur)
- Restaurant scolaire - Fiches A + B**
- Périscolaires (matins et soirs) - Fiches A + C1**
- Périscolaires (mercredi) - Fiches A + C2**
- Nouvelles Activités Périscolaires (naps) - Fiches A + C1**
- Ecole municipale d'art - Fiches A + E**
- Atelier artisanaux - Fiches A + E**
- Accueils de loisirs (petites vacances) - Fiches A + D**

DOCUMENTS à FOURNIR en photocopie

Pour une première inscription sur une école de la commune

- **Justificatif de domicile (- 3 mois)**
- **Livret de famille**
- **Acte judiciaire en cas de garde exclusive d'un des 2 parents**
- **Dernière attestation CAF ou attestation de revenu d'autres organismes type MSA**

à défaut : Avis d'imposition ou de non imposition avec attestation sur l'honneur préciseront qu'aucune prestation n'est perçue .

Pour un renouvellement annuel des prestations

- **Tout document justifiant un changement de situation**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE

LE FOYER DE L'ENFANT

Parent 1 : (parent où est domicilié principalement l'enfant) Civilité : Monsieur Madame

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :

Adresse :

.....date de naissance :/..../.....

Tél. Domicile : Portable: Email :@.....

Parent 2 : Civilité : Monsieur Madame

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :

Adresse :

.....date de naissance :/..../.....

Tél. Domicile : Portable: Email :@.....

LA FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS <i>Remplir à partir du carnet de santé ou des certificats de vaccinations</i>	oui	non	Dates du dernier vaccin ou rappel
Antituberculeuse : B.C.G			___/___/___
Contre diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, haemophilus influenzae b.			___/___/___
Contre infections invasives à pneumocoque			___/___/___
Contre hépatite B			___/___/___
Contre rougeole, les oreillons et la rubéole			___/___/___

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place pour un enfant atteint de maladie chronique (asthmes par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire.

Lors de l'inscription, les parents sont dans l'obligation d'informer des allergies et des différents problèmes de santé dont souffrent leurs enfants. Ils engagent leur responsabilité lorsqu'ils ne les signalent pas.

Un PAI at-il été mis en place pour votre enfant OUI NON

Votre enfant souffre-t-il de ?

ALLERGIES Alimentaires OUI NON

Médicamenteuses OUI NON

Autres (animaux, plantes, pollen) OUI NON

Si oui précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Maladie chronique : OUI NON

Si oui précisez :

AUTRES DIFFICULTES de SANTE : OUI NON

Si oui indiquez les précautions à prendre :

Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc ... précisez

L'AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ,

responsable de l'enfant,

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche
- M'engage à faire notifier toute modification des données concernant mon enfant auprès du Guichet famille
- Déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur des activités périscolaires de la Ville d'HYERES
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées dans le cadre des projets pédagogiques
- Certifie que mon enfant est assuré en Responsabilité Civile et Dommages et Corporels individuels, faute de quoi ma responsabilité sera engagée
- Autorise la Ville de HYERES à prendre des photos et vidéos de mon enfant et à s'en servir sur tout support de communication
- Autorise la Ville de HYERES à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant
- Autorise, si cela s'avère urgent, la structure hospitalière à opérer, anesthésier et soigner mon enfant (sachant que toutes mesures seront prises pour vous prévenir)
- M'engage à payer les frais occasionnés par l'état de santé de mon enfant

Fait à Hyères le,

SIGNATURES du (des) responsable(s) :

Régime juridique des informations déclarées

L'article 441-7 du code pénal précise : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts,
- de falsifier une attestation ou un certificat original sincère,
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié,

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui. » L'article 34 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 donne droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet famille de la Ville d'HYERES

Guichet Famille

Mairie d'Hyères 12 , av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27

www.hyer.es.fr

<https://guichetfamille.hyer.es.fr>